

Retard avion airfrance et dédommagement

Par Leonankou, le 16/06/2025 à 08:43

Bonjour à toutes et à tous,

Je me permets de poster ici pour avoir vos avis éclairés concernant une situation que j'ai rencontrée avec Air France, et qui a entraîné un préjudice financier direct pour moi.

Le 6 juin 2025, j'étais passager du vol AF7571 entre Calvi et Paris-Orly. Ce vol était initialement prévu à 13h50, avec une arrivée à Orly à 15h25. Mon organisation dépendait de cette ponctualité, car j'avais ensuite un train réservé à 17h, soit initialement 1h30 d'avance au départ de Paris.

Malheureusement, l'avion n'a décollé qu'à 15h, entraînant une arrivée à 16h45 à Orly, soit plus d'1h15 de retard. Cela m'a fait manquer ma correspondance ferroviaire, et j'ai donc :

- Perdu mon premier billet de train (non remboursable) d'une valeur de 118 €.
- Dû acheter en urgence un nouveau billet à 160 €.

Auriez vous un avis?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi, le 16/06/2025 à 09:08

Bonjour,

Réponse ici

#https://www.economie.gouv.fr/particuliers/annulation-retard-billet-avion-remboursement#

Le retard étant inférieur à 3h, vous n'avez pas d'indemnisation possible.

Par Leonankou, le 16/06/2025 à 09:20

C'est bien ce que j'avais trouvé.

Mais je trouve aberrant qu'un service en retard qui me fasse perdre quelques centaines d'euros. On ne puisse rien faire.

Pas forcément un remboursement ou autre. Mais au moins un dédommagement

Par yapasdequoi, le 16/06/2025 à 09:27

C'est votre responsabilité de prévoir un délai suffisant. Pour un vol domestique (voyez les statistiques) un retard d'une heure est courant.

https://wwws.airfrance.fr/information/legal/assistance-et-indemnisation